



CONSEIL COMMUNAL
1270 TRÉLEX

PROCES-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 20 JUIN 2019

Le Président, Monsieur François VAUTIER, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à chacun, ainsi qu'à la Municipalité et Madame CONSTANTIN, boursière, qui est présente pour le préavis n°2.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel - 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 avril 2019 - 3. Renouvellement ou prolongation de la Commission des finances - 4. Élection d'un nouveau membre pour la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales - 5. **Préavis N° 2/2019** - Concernant le rapport sur les comptes 2018 de la commune de Trélex et la décharge de sa gestion pour la même année - 6. Mention des préavis à venir - 7. Communication(s) du Président - 8. Communication(s) de la Municipalité - 9. Propositions individuelles et divers.

1. Appel

33 conseillers présents, 11 excusés et 1 absent. Sur les 4 scrutateurs, un seul étant présent, Monsieur Frank STADELMANN se propose.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 avril 2019

Le procès-verbal est approuvé, sans faire l'objet de remarque, à la majorité de 28 oui et 4 abstentions. Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

3. Renouvellement ou prolongation de la Commission des finances

Monsieur le Président indique que chaque année un membre quitte cette Commission, et cette année c'est Monsieur Christophe HABISREUTINGER. Il demande qui souhaite rejoindre cette Commission et rappelle qu'un conseiller ne peut être membre en même temps des Commissions des finances et de gestion. Monsieur Roman DAEPPEN propose Monsieur Christophe HABISREUTINGER. Monsieur Marcello ALLECA objecte, alléguant qu'une rotation est nécessaire. Vérification est faite dans le Règlement du Conseil, chapitre IV, article 39 : « le membre le plus ancien est réputé démissionnaire et laisse sa place à un nouveau membre ». Monsieur Stéphane DOEBELI se propose et est élu à l'unanimité.

4. Élection d'un nouveau membre pour la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales

Le Président explique qu'en tant que président du Conseil, il doit se retirer de cette Commission. Il précise qu'elle a peu d'objets à traiter. Monsieur Pierre-André CUVIT propose Monsieur Christophe HABISREUTINGER, qui accepte. En l'absence d'autre candidature, celui-ci est élu à l'unanimité.

5. Préavis N° 2/2019 : Concernant le rapport sur les comptes 2018 de la commune de Trélex et la décharge de sa gestion pour la même année

Monsieur le Président donne la parole au Municipal des finances, Monsieur Pierre HOFMANN, qui met en avant les points suivants :

- 2018 a été une année très différente de 2017 avec une hausse des rentrées fiscales de l'ordre de CHF 2 millions. S'en est suivi un rattrapage de la facture sociale et de la péréquation pour un montant comparable.
- L'année 2018 boucle avec un excédent de recettes, ce qui démontre une bonne gestion des ressources financières communales.
- Cette année a été chargée en préavis dans le patrimoine financier et le patrimoine administratif.
- Dans le patrimoine financier, notons les travaux d'entretien de la Ferme Galé et la rénovation et fin des travaux de l'auberge communale. L'augmentation du patrimoine financier de plus de CHF 3 millions est due à la fin des travaux de l'auberge.
- Le patrimoine administratif est influencé par la réfection des routes, l'étanchéité et la façade de la Farandole, la réfection de la salle polyvalente, le captage des eaux souterraines, l'échange d'eau potable avec Saint-Cergue, l'achat du véhicule de la voirie. Ce patrimoine a diminué d'environ CHF 2 millions.
- Restent ouverts les préavis pour l'aménagement du parking de la Tour (2017) et la réfection des routes Loës, Grands Prés et Miracle (2018), qui seront bouclés en 2019.
- Un fonds de réserve est toujours constitué de CHF 500'000 au cas où un contribuable fortuné quitterait Trélex.
- Le rapport de gestion est soumis au vote, suite à la recommandation de la Préfecture, pour en donner décharge au travail de la Municipalité.
- Dans le rapport de gestion, Monsieur HOFMANN précise que le titre du graphique en p. 13 est « Étude effectuée entre novembre et décembre 2017 » pour analyser la nécessité d'une adaptation éventuelle de certains temps de travail. Il est à mettre en regard de celui qui figure en p.12 montrant que les taux d'activité ont été modifiés en conséquence.

Monsieur HOFMANN demande au Conseil d'approuver ce préavis tel que présenté.

Le Président donne la parole à Monsieur Marcello ALLECA, rapporteur de la Commission de gestion, qui lit le rapport : il précise que les 2 séances de travail avec Madame Élisabeth CONSTANTIN, boursière, et la Municipalité ont apporté tous les renseignements souhaités et les éclaircissements demandés.

La Commission relève le résultat positif de CHF 214'022.20 à la clôture des comptes 2018 et souligne le parfait équilibre entre charges et revenus. Le déficit de CHF 120'694 prévu au budget a été évité, grâce à la discipline de la Municipalité dans la gestion financière et patrimoniale et la tenue des comptes. Plusieurs éléments expliquent qu'un budget d'environ CHF 10,5 millions soit passé à 14 millions environ au bouclage des comptes :

- des données fiscales : l'augmentation de CHF 1,5 million d'impôts a été contrebalancée par le même montant pour la facture sociale
- des préavis bouclés et un montant d'environ CHF 1,9 million d'amortissements prélevés des réserves. Sont concernés la salle polyvalente, la Farandole, la Ferme Galé et le Service des eaux.

Le préavis de l'auberge, malgré une réalisation sur 3 ans, a été respecté. La Commission félicite la Municipalité pour ce succès ainsi que pour son engagement à faire aboutir ce projet phare pour la commune de Trélex. Le bouclage de ce préavis est imputé dans les comptes 2018.

Les montants liés à l'exploitation de l'auberge au budget 2019 totalisent des revenus pour CHF 144'960 et des charges pour CHF 148'380 à mettre en regard des prévisions du préavis 7/2016 qui prévoyait un bénéfice de CHF 19'900.

La Commission se déclare intéressée à suivre l'évolution réelle de ces chiffres avec le bouclage des comptes 2019.

Les variations des vacations de la Municipalité sont estimées raisonnables et en ligne avec les usages, surtout en rapport avec la charge de travail consacrée aux travaux de l'auberge.

Concernant la Ferme Galé, la Commission constate que le fonds de rénovation est bien doté, avec un montant de CHF 350'000. Elle recommande à la Municipalité d'envisager d'en arrêter l'alimentation pour le budget 2020.

Monsieur ALLECA apporte une correction au texte du rapport de la Commission : le rapport de gestion doit être soumis au vote.

La Commission de gestion estime que son examen des comptes, le rapport de la fiduciaire et le rapport externe d'analyse financière lui permettent de conclure que les comptes 2018 sont tenus avec rigueur et exactitude. Elle recommande au Conseil d'approuver les comptes 2018 et le rapport de gestion 2018.

Monsieur le Président le remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Stephan WENGER remercie la Municipalité pour les documents transmis et la maîtrise financière dont elle a fait preuve en 2018. Il demande s'il est possible de consulter l'analyse de la fiduciaire, voire s'il n'est pas obligatoire d'en transmettre une copie au Conseil.

Madame Élisabeth CONSTANTIN, boursière, lui répond que le document est remis à la Commission de gestion à laquelle le Conseil peut poser les questions éventuelles. Monsieur HOFMANN confirme. Le Président ajoute qu'il n'est pas usuel de diffuser ce document et que le Conseil se base sur les conclusions de l'analyse de la fiduciaire.

Monsieur ALLECA admet la possibilité de remettre une copie de cette analyse, ce que confirme Monsieur le Syndic. Madame CONSTANTIN ajoute que ce rapport est remis d'emblée à la Préfecture et au Canton.

Monsieur Roman DAEPEN remercie Madame CONSTANTIN pour la clarté de ses explications et son professionnalisme. L'assemblée applaudit spontanément.

Monsieur François VAUTIER souligne également la qualité du Rapport de gestion, qui donne une bonne photo du travail de la Municipalité et celui du Conseil communal. Il a apprécié les dessins humoristiques.

Monsieur Stephan WENGER souhaite connaître le profil de l'enquêteur engagé pour la procédure de naturalisation et la méthode suivie pour mener les entretiens, si ceux-ci sont standardisés.

Monsieur le Syndic explique qu'un ancien gendarme a été embauché pour cette activité, défrayé à l'heure. Il se rend dans les locaux de la Commune et suit un protocole, avec l'aide d'un questionnaire-type pour les parties communale, cantonale et fédérale. Madame Nicole KRUMMENACHER, du Contrôle de l'Habitant, gère l'entretien et soumet l'attestation au Syndic ou un autre municipal. Jusqu'à maintenant, deux personnes ont passé l'examen et tout se passe bien.

Monsieur WENGER se déclarant satisfait de ces réponses et l'assemblée n'ayant plus de question, le Président passe au vote.

Le préavis n° 2/2019 est accepté à l'unanimité.

6. Mention des préavis à venir

Monsieur le Président donne la parole à chacun des municipaux. Seul Monsieur Pierre HOFMANN annonce un préavis sur l'arrêté d'imposition, vraisemblablement pour la séance du Conseil d'octobre.

7. Communications du Président

Monsieur François VAUTIER, président, adresse les communications suivantes au Conseil :

- Les billets offerts par Paléo sont à retirer auprès de Madame DUBOIS-PELERIN en fin de séance, qui remet également à chacun la liste des contacts des conseillers.

- Les dates des prochaines séances du Conseil sont : jeudi 12 septembre (en réserve) et mercredi 9 octobre. La dernière séance de l'année, vendredi 6 décembre se tiendra exceptionnellement en la salle du Grand Conseil à Lausanne. Les détails suivront.
- En vue des élections fédérales du 20 octobre, le bureau cherche quatre scrutateurs ; les volontaires pour ce gros travail d'exercice démocratique sont priés de s'annoncer en fin de séance.
- Un point permanent sera dorénavant ajouté à l'ordre du jour en guise de plateforme d'information : « Associations intercommunales : rapport d'activités ».

8. Communication/s de la Municipalité

Monsieur le Président donne la parole au Municipal Cédric MARZER qui communique que, selon les dispositions de la mise en commun du réseau d'eau avec la commune de Saint-Cergue, cette dernière a mis en service sa source avec déversement suite à un incident. Ainsi, il est prévu qu'elle effectue un prélèvement sur les ressources de Trélex durant les analyses. Monsieur MARZER relève également que le récent orage du 15 juin a fait chuter un arbre sur le réservoir et a endommagé le système électrique. Ceci montre la vulnérabilité des installations.

Le Municipal Pierre HOFMANN communique 7 points au Conseil :

- L'extraction du gravier en forêt avec test de qualité. La gravière est ouverte en juillet.
- La remise en état de l'ancienne décharge et le reboisement qui sera terminé fin 2019.
- L'ancien site Borgognon de la Coque : une séance s'est tenue sur site fin janvier 2019, le bail a finalement été dénoncé au 31.10.2019. L'état des lieux final se tiendra dès le 1.11.2019. On a bon espoir d'un retour prochain à l'état agricole du site.
- Le groupement forestier : des travaux sont en cours sur la formation du triage forestier avec celui de La Rippe et de la forêt de Bonmont, avec l'idée de former un groupe de 11 communes. Un préavis dans ce sens sera proposé au Conseil ultérieurement.
- Au Parc Jura Vaudois, 3 personnes ont été engagées à des postes-clés. Le plan de gestion 2020-2024 est consultable sur le site internet ; l'assemblée générale se tient le 3 juillet à Le Vaud.
- Les travaux de revitalisation de bassins pour batraciens, au-dessus du parcours Vita, sont terminés.
- Invitation est faite à la Commission des finances pour lundi 9 septembre à 20h00 et à la Commission de sylviculture pour jeudi 12 septembre, si la séance du Conseil n'a pas lieu.

Il répond ensuite à deux questions posées durant la séance du Conseil du 10 avril :

- L'arrêt des livraisons du bois de feu est dû au manque de véhicule adapté à cet exercice. On peut s'adresser à la Commune pour obtenir la liste des revendeurs.
- Les chenilles processionnaires en forêt ne sont pas soumises au même règlement que celles implantées dans les parcs, jardins et lieux publics de la Commune ; il incite les particuliers à la vigilance sur leur jardin.

Enfin, Monsieur HOFMANN remercie la boursière qui est une personne clé dans la présentation au Conseil des résultats financiers de la Commune, ainsi que ses collègues pour le travail réalisé.

Monsieur le Président le remercie pour toutes ces précisions. Il donne la parole au Syndic, Monsieur RAVENEL, qui remercie le Conseil pour l'acceptation des comptes 2018, ajoutant qu'ils couvrent des travaux pour un montant conséquent d'environ CHF 14 millions. Il relève l'excellence du contrat de confiance entre Municipalité et Conseil et remercie Mesdames Élisabeth CONSTANTIN pour l'ensemble des écritures et Lucia SUVÀ pour le Rapport de gestion complet et détaillé. Il souhaite un bel été à tous et invite les conseillers au verre de l'amitié qui suit la séance.

Le Président le remercie.

9. Propositions individuelles et divers

Monsieur le Président donne la parole à l'assemblée.

Madame Patricia DELAFONTAINE demande s'il est possible d'obstruer l'éclairage public proche des habitations pour limiter son effet chez les privés.

Monsieur MARZER répond que ce problème ne peut être traité qu'au cas par cas vu la complexité.

Madame DELAFONTAINE suggère que cela soit réglé en une fois si plusieurs personnes se manifestent.

Monsieur Pierre-André CUVIT remarque que l'Auberge semble avoir moins de succès qu'aux débuts et demande des précisions à la Municipalité.

Monsieur Yves RAVENEL rejoint ces considérations et confirme que le bon départ semble s'essouffler. Des échanges ont eu lieu avec les tenanciers et vont se poursuivre. La Municipalité est attentive à cette situation, tout en précisant que les loyers sont réglés et que les chambres marchent bien.

Monsieur Roman DAEPPEN propose d'imprimer systématiquement les documents de la convocation recto/verso.

Prolongeant ce sujet, Monsieur Stephan WENGER annonce qu'il souhaite dorénavant recevoir la convocation par courriel. Il remercie Madame Evelyne VOGEL pour la réalisation de la structure à vélos devant l'Administration communale.

Monsieur Marcello ALLECA informe l'assemblée que la procédure avec le Nyon-St-Cergue concernant le grincement produit par le train depuis les travaux de 2014-2015 au niveau de la route de Genolier se poursuit. Suite au dépôt du dossier à Berne, un rendez-vous ce jeudi 27 juin se tiendra avec un représentant de l'office fédéral concerné.

Madame Rose-May BUCHER demande s'il est possible d'aménager un passage-piétons à l'entrée du parking de la gare, car elle relève que les voitures venant de Nyon y sont souvent trop rapides.

Monsieur MARZER lui répond qu'il se renseignera sur la possibilité de mettre un passage-piétons en zone 30 km/heure.

Monsieur Frank STADELMANN suggère de rétrécir le passage par la pose d'un pot de fleurs.

En l'absence de question supplémentaire, Monsieur le Président souhaite à tous de belles vacances et un excellent été.

La séance est close à 21h20.


Le Président
François VAUTIER




La secrétaire
Catherine DUBOIS-PELERIN

Trélex, le 29.6.2019 / cdp